



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

SOMMAIRE

Malgré un contexte difficile, une équipe municipale déterminée.....	4
1. Contexte.....	6
Le contexte économique et financier	6
Le contexte budgétaire	6
Contexte des collectivités territoriales	7
2. Engagements de la municipalité	9
Soutien au pouvoir d'achat des familles	9
Pas d'augmentation des impôts.....	9
Pas d'augmentation des tarifs municipaux.....	10
Mise en œuvre de projets structurants	11
Rénovation d'infrastructures	11
Mise en valeur du patrimoine de la ville	12
Réfection de voiries.....	12
Réhabilitation du centre-ville.....	12
Amélioration du cadre de vie.....	13
Mutualisation des moyens avec la communauté de communes.....	13
Transfert de compétences	14
Mise en commun des moyens	14
Réflexion communautaire sur les services apportés à l'extérieur	14
3. Vers le budget 2015... ..	15
Des efforts partagés.....	15
Des recettes de fonctionnement en faible hausse.....	16
Produits de la fiscalité directe.....	16
Produits de la fiscalité indirecte.....	16
Concours financiers de l'État.....	16

Autres recettes.....	17
Des dépenses de fonctionnement maîtrisées.....	18
Charges de personnel.....	18
Charges à caractère général.....	18
Fonds de péréquation intercommunal	19
Autres charges de gestion courante	19
Charges financières	19
Une politique d'investissement contrainte mais soutenue	19
Dépenses d'équipement	20
encours de la dette	20

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.* »

Les orientations budgétaires de 2015 revêtent une importance particulière. A plusieurs égards.

Tout d'abord, le présent document formalise les premières orientations budgétaires de ce mandat. En effet, le budget de la ville pour 2014 a été voté le 17 février 2014 tandis que l'équipe municipale a été élue le 23 mars 2014. Il apparaît donc nécessaire que **l'équipe municipale dresse les grandes lignes de son action** et l'état d'esprit qui le sous tend, non pas uniquement pour 2015 mais pour l'ensemble du mandat. Il est donc proposé ici une vision de long terme, ce qui se justifie d'autant plus en raison du contexte.

Ces orientations budgétaires interviennent dans un contexte tout à fait particulier, pour ne pas dire inédit. Certes, la pression budgétaire sur les collectivités territoriales s'est faite ressentir depuis le début de la crise de 2008. Mais **2015 marque la première année de la baisse drastique des dotations**. La baisse de 2014 était déjà conséquente ; celle de 2015 équivaut à plus du double !

Cette baisse, qui se poursuivra au moins jusqu'en 2017, enterre définitivement la promesse du candidat Hollande de garantir les dotations des collectivités locales. C'est d'autant plus dramatique que les collectivités sont le premier investisseur de ce pays, en réalisant 70 % de l'investissement public.

Le budget pour 2015 ancrera donc une trajectoire budgétaire pour les années à venir. Plus tôt les efforts partagés seront engagés, plus grandes seront les marges de manœuvre pour ces prochaines années.

Au vu du contexte actuel, la tentation est forte d'adopter une approche gestionnaire, résignée. Elle consisterait à augmenter les recettes et diminuer les dépenses sans réel horizon, sans ambitions, sans prendre en compte les aspirations des citoyennes et des citoyens.

L'équipe municipale est plus que jamais déterminée. Pas de résignation mais au contraire, du volontarisme.

L'approche adoptée par la municipalité consiste à considérer le contexte économique, financier, budgétaire non pas comme un obstacle insurmontable mais comme une contrainte, certes extrêmement forte, mais qui ne saurait l'empêcher de mettre en œuvre ses grands objectifs, qu'elle avait dessinés lors des dernières élections municipales.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera la **réalisation d'efforts** particulièrement contraignants mais surmontables. Ainsi, la gestion du personnel municipal et les charges à caractère général feront l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies sera la règle.

C'est pourquoi, comme nous l'indiquions en début d'année, cela ne sera rendu possible que si tout le monde participe à cet effort. Plus que jamais, Château-Thierry a besoin d'être rassemblée. Derrière des projets structurels. Derrière la conviction que notre ville a des atouts qui peuvent et doivent être exploités. **Nous**

combattrons donc toutes les approches partisans qui divisent, mettent les uns contre les autres, appellent au repli sur soi. Des approches qui, au finale, conduiraient à l'échec.

Au vu de ce contexte, la municipalité a acté **trois grandes lignes politiques** traduisant les engagements pris auprès des habitants de Château-Thierry :

- **Le soutien au pouvoir d'achat des familles**, en gelant les taux d'imposition et les tarifs municipaux,
- **La poursuite d'investissements structurels**, pour renforcer l'attractivité de notre ville,
- **La mutualisation des moyens avec la CCRCT**, pour générer des économies.

Ces choix politiques forts entraînent des orientations budgétaires claires. En 2015, comme pour les années à venir, ce n'est ni le contexte ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien les engagements pris auprès des Castels. Ces choix sont exposés dans ce document ; les orientations budgétaires n'en sont que la traduction.

1. CONTEXTE

LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Le contexte économique et financier ne s'est pas amélioré en 2014 et les perspectives pour 2015 ne sont guère meilleures. La déflation menace l'Europe avec des taux de croissance les plus bas jamais connus.

Le projet de loi de finances de 2015 examiné au Parlement table sur **une croissance de 0,4 % en 2014 et de 1 % en 2015**. Ces taux de croissance ne devraient pas être suffisants pour réduire, ni même enrayer le haut taux de chômage à court terme.

Afin de soutenir l'économie, la banque centrale européenne continue d'appliquer une politique monétaire accommodante. Celle-ci se traduit par des taux d'intérêt historiquement bas.

En conséquence, **les taux d'inflation devraient rester très faibles**. Ainsi, en 2014, il est attendu une inflation de 0,4 % tandis que le ministère des finances prévoit une inflation de 0,9 % en 2015.

Alors que l'économie réelle stagne, l'économie financière a été particulièrement dynamique ces derniers mois sous l'effet d'un accroissement des liquidités et d'un apurement des comptes des grandes entreprises.

Or, cette dynamique connaît des soubresauts et l'année 2015 devrait être marquée par un retour de **l'instabilité des marchés financiers**, ce qui ne serait pas sans conséquence sur l'économie réelle et la capacité d'emprunt des acteurs économiques.

Toutefois, la décision du gouvernement français de maintenir le déficit public à un niveau élevé pour 2015 (4,3 %), et donc de ne pas alourdir les mesures d'économies budgétaires déjà prévues, devrait soutenir la croissance.

LE CONTEXTE BUDGETAIRE

Au vu du contexte économique, les ratios des administrations publiques françaises ne se sont guère améliorés. Ainsi, le déficit public a connu une légère hausse en 2014, passant de 4,1 % en 2013 à 4,4 % en 2014.

Après des débats houleux avec la Commission européenne, le projet de loi de finances pour 2015 présente un **déficit public de 4,3 % du PIB**.

(en %)

	2013	2014	2015
Solde public <i>(en %PIB)</i>	- 4,1	- 4,4	- 4,3
Solde structurel <i>(en % PIB potentiel)</i>	- 2,5	- 2,4	- 2,2
Ajustement structurel	1,1	0,1	0,25

Toutefois, la France s'est engagée à respecter les **règles du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG)**. Pour ce faire, elle table sur une stratégie pluriannuelle visant à respecter les termes du traité, à savoir :

- Un retour du déficit public en-dessous de 3 % en 2017
- Un solde structurel, c'est-à-dire le solde corrigé des effets du cycle économique, inférieur à -0,5 % du PIB en 2019.

Afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, le gouvernement a décidé de faire reposer cet effort structurel uniquement sur les dépenses. Au projet de loi de finances pour 2015, la réduction du déficit ne sera pas issue d'une augmentation des impôts.

Cependant, l'effort de réduction des déficits publics reposant uniquement sur la réduction de la dépense publique, **l'effort sur la dépense est considérable et s'applique à toutes les administrations publiques, y compris les collectivités locales.**

Tableau de synthèse des économies sur la dépense publique

Type d'économies par rapport à la tendance	Montant
Dépenses de l'État	5,8
<i>Dont modérations des rémunérations des agents de l'État</i>	1,4
<i>Dont économies sur les dépenses d'intervention de l'État</i>	2,4
Dépenses des opérateurs	1,9
Dépenses locales	3,7
Dépenses des administrations de sociales et l'Unédic	9,6
<i>Dont dépenses d'assurance maladie</i>	3,2
<i>Dont autres dépenses de sécurité sociale</i>	6,4
TOTAL	21

Source : rapport annexé au projet de loi finances 2015 (en milliards)

LES CONSEQUENCES POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales prennent toute leur part à l'effort de réduction de la dépense publique.

L'État a ainsi décidé de diminuer l'enveloppe normée des dotations aux collectivités territoriales de **11 milliards d'euros sur la période 2015-2017**. Cela représente **3,7 milliards d'euros chaque année** sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliards d'euros. **La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée.**

Par ailleurs, 56 % de l'effort demandé aux collectivités reviendrait au bloc communal, dont 70 % environ aux communes. Cela représente **1,45 milliard d'euros à la seule charge des communes**, qui se traduit principalement par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Pour Château-Thierry, la baisse de la dotation forfaitaire représenterait 365 000 euros en 2015, soit une baisse de 14,1 %.

Toutefois, dans un esprit de justice, le gouvernement a prévu une hausse sans précédent de la **péréquation** verticale. Si le projet de loi de finances pour 2015 est adopté conformément au vote en première lecture à l'Assemblée nationale, la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenterait de 180 millions d'euros, la dotation de solidarité rurale (DSR) de 117 millions d'euros et la dotation nationale de péréquation de 10 millions d'euros.

L'effort de péréquation ne compense cependant pas la baisse de la dotation forfaitaire mais l'atténuera.

Le contexte budgétaire des collectivités est donc bien plus difficile que ces dernières années.

Or, dans le même temps, **les services financés par les communes, notamment dans le domaine social, sont en constante augmentation en raison de la situation économique.** A cela s'ajoute la **réforme des rythmes scolaires** et la **revalorisation règlementaire des agents de catégorie C**, qui viennent augmenter les dépenses de fonctionnement.

Par conséquent, l'effet ciseau, c'est-à-dire la baisse rapide des recettes conjugué à une augmentation imposée des dépenses, amène les communes, selon leur situation financière et leurs choix politiques, à contenir fortement les dépenses de fonctionnement et / ou à augmenter les impôts communaux.

2. ENGAGEMENTS DE LA MUNICIPALITE

PERSPECTIVES

Le premier DOB de ce nouveau mandat doit non seulement faire état de nos perspectives sur l'année qui vient mais aussi et surtout les projeter sur la totalité du mandat.

Rappelez-vous ! Au cours du précédent mandat, nous avons été dans l'obligation de mener une politique de redressement et de rééquilibrage de notre situation financière. En effet, non seulement nous avons hérité de la fiscalité la plus élevée du département, mais nous connaissions aussi une fuite de nos habitants vers les communes périphériques et un endettement très élevé.

Comme le souligne le dernier rapport de la Cour des comptes, la situation est maintenant assainie, ce qui va nous permettre de mettre en place une politique de développement et d'investissements sans hypothéquer l'équilibre de notre situation financière. La situation nationale imposera néanmoins une poursuite de la forte maîtrise de nos charges et la recherche nécessaire de marges de manœuvre nouvelles.

Château-Thierry, porte occidentale de l'A.O.C Champagne ; ville de naissance et d'inspiration du grand fabuliste Jean de la Fontaine ; lieu d'une contre-offensive décisive en juillet 1918 pour nous mener à la victoire finale lors de la première guerre mondiale, le mérite.

Nous avons pour projet et pour intention de soutenir le développement de l'habitat, celui du tourisme, et le développement économique en collaboration avec la CCRCT et l'UCSSA.

Cette politique reposera sur 3 points :

- Une fiscalité toujours maîtrisée pour ne pas faire fuir des habitants potentiels,
- Des investissements tournés vers le développement urbain, économique et touristique, et la maîtrise
- Des coopérations renforcées

SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

Le premier des engagements de la municipalité, c'est le soutien au pouvoir d'achat des familles. Alors que les habitants connaissent des fins de mois difficiles, la municipalité a fait le choix de soutenir les ménages.

Bien entendu, la ville ne saurait se substituer à l'État, au Conseil régional ni au Conseil général. Mais ses compétences lui permettent d'adopter des mesures qui soulageront le budget des familles.

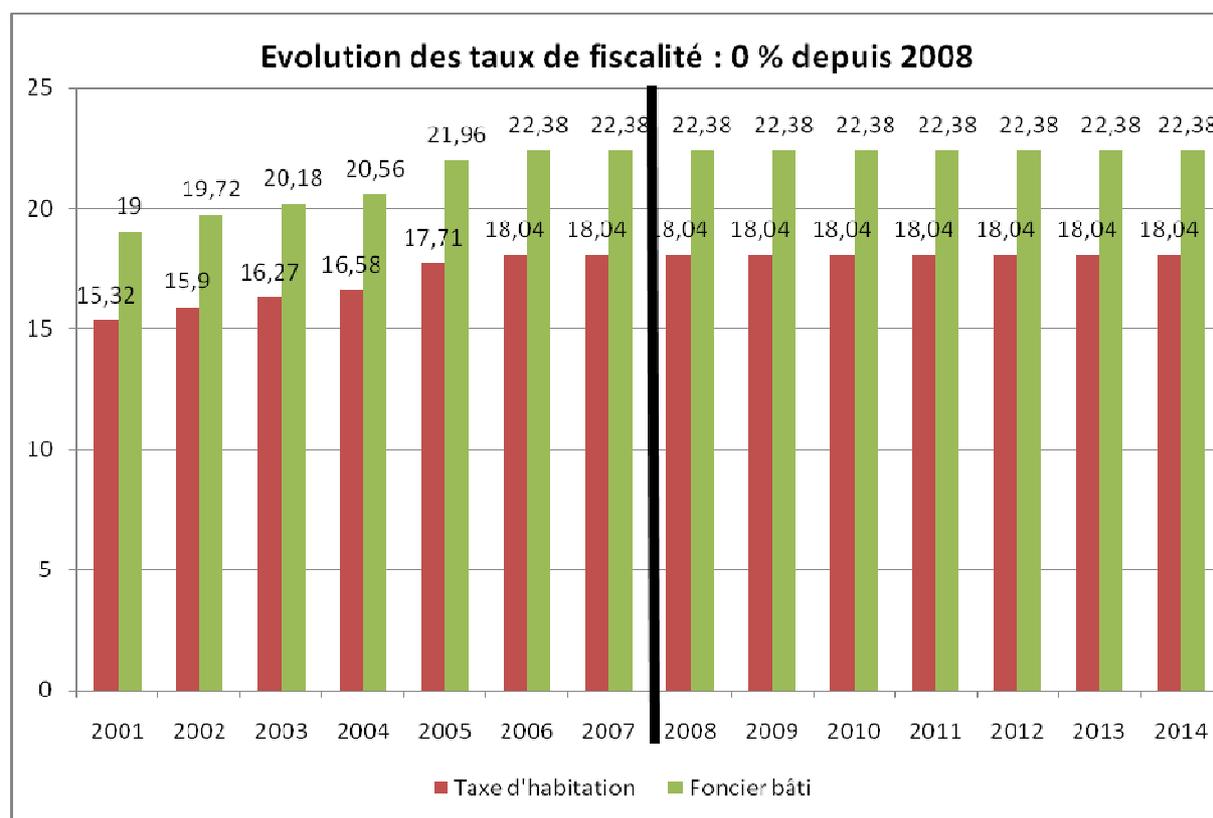
Pour nous, ce n'est pas aux Castels de supporter la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. Les mesures d'économies pour y faire face seront donc recherchées en priorité en interne.

PAS D'AUGMENTATION DES IMPOTS

Conformément aux engagements pris depuis 2008 et renouvelés en 2014, les taux de fiscalité n'augmenteront pas en 2015 et n'augmenteront pas pendant toute la durée du mandat.

Nous n'avons d'ailleurs pas attendu ce débat d'orientation budgétaire pour mettre en œuvre cet engagement. Par exemple, le renouvellement de la taxe d'aménagement ne s'est accompagné d'aucune hausse. Les taux ont été reconduits à l'identique, alors que certaines municipalités de l'Aisne les ont augmentés de 66 %. Les exonérations en faveur des logements sociaux et des locaux commerciaux ont été reconduites.

A Château-Thierry, la stabilité fiscale est déjà une réalité.



PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Au vu du contexte économique et des difficultés rencontrées par les familles, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les tarifs municipaux en 2015.

Les années précédentes, les tarifs avaient été contenus et avaient augmenté en fonction de l'inflation. Cette année, il est décidé de ne pas les augmenter du tout.

Ainsi, la municipalité entend préserver l'accès à la restauration scolaire, au portage des repas à domicile, à la culture, au sport, etc. Il apparaît indispensable que chacun puisse accéder aux services publics de la ville quel que soit ses revenus.

Ceci représente un effort réel pour les finances de la ville puisque l'inflation prévue est de 0,9 % en 2015. C'est un choix assumé et volontariste.

MISE EN ŒUVRE DE PROJETS STRUCTURANTS

Depuis 2008, nous avons inscrit notre ville dans une dynamique de renforcement de son attractivité. De nombreux projets et réalisations ont été menés à bien, à l'image des réfections de voirie, de la création d'une vraie place Jean de La Fontaine ou encore de réhabilitations complètes de bâtiments publics, comme le centre social La Rotonde.

Néanmoins, de lourds travaux restent à entreprendre. L'équipe municipale s'est engagée à mener des projets structurants. Tout au long du mandat, ces projets sont indispensables pour **préparer l'avenir**. Ils ont pour objectif de soutenir l'activité économique, renforcer l'attractivité de la ville, améliorer le bien-être des habitants.

Partant des réalités quotidiennes, ces projets impulseront une dynamique globale. C'est par la rationalisation des moyens, la lutte contre le gaspillage ou encore l'amélioration énergétique que nous parviendrons à réaliser des économies et ainsi à **maintenir un niveau d'investissement élevé**.

La crise économique à venir doit nous inviter à préparer l'avenir, non à le sacrifier.

C'est au travers de l'investissement que les administrations publiques sont le plus à même de soutenir l'activité économique et donc l'emploi. L'investissement contribue non seulement à préparer le futur mais aussi à soutenir l'économie locale.

Pour toutes ces raisons, la municipalité entend continuer à mener un programme d'investissement ambitieux tout au long de la mandature. **Ces projets s'inscriront dans la durée.** Ils seront naturellement étalés dans le temps afin de permettre leur réalisation technique et financière.

RENOVATION D'INFRASTRUCTURES

Parmi les lieux emblématiques de Château-Thierry, le **Palais des Rencontres** fait partie des plus importants en matière de rayonnement culturel et associatif. C'est aussi un équipement de proximité pour les habitants, indispensable dans leur vie quotidienne. Son piteux état, sa conception ancienne et énergivore imposent une reprise totale, intérieure comme extérieure, afin qu'il puisse continuer à jouer un rôle essentiel pour notre ville et pour le Sud de l'Aisne.

La modernisation des **équipements sportifs** sera poursuivie. La construction du **centre aquatique** par la communauté de communes sur la zone d'activités de la Moiserie sera la réalisation la plus conséquente. La ville prendra en charge la rénovation de plusieurs **gymnases**, notamment de sols sportifs.

Le **quartier de la gare** sera réaménagé avec la volonté de végétaliser et de faciliter l'intermodalité des transports. Les premiers travaux de l'espace boutique-guichets sont déjà en cours, en lien avec la SNCF, RFF et le Conseil Régional. La réhabilitation de l'entrepôt RFF par la CCRCT amènera l'installation de services communautaires ainsi qu'un espace consacré aux foires et aux expositions. Des salles de réunions et des bureaux seront mis à disposition. La municipalité entend inscrire ce projet dans un cadre de restructuration et de densification du quartier de la gare.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Le programme **de valorisation et d'animation du château**, berceau et foyer de notre ville et des comtes de Champagne, doit se poursuivre. Là encore, des réalisations importantes pour nos habitants ont été réussies ; l'ancien Relais, devenu le Casteloscope, en est une belle illustration.

Il nous faut désormais **réhabiliter la porte Saint-Jean**, pour en faire un centre d'évocation historique et patrimoniale. Une rénovation complète et phasée permettra de renforcer le développement touristique de Château-Thierry, source de développement économique.

La municipalité souhaite également **faire vivre ce patrimoine**. C'est tout l'intérêt des filets ludiques dressés depuis cette année ainsi que du spectacle des aigles de Château-Thierry ou encore des nombreuses animations autour du patrimoine de la ville.

Sur un autre plan, la municipalité poursuit la réhabilitation de la maison natale de notre fabuliste. Après la mise en valeur du bâtiment, nous devons nous lancer dans une réflexion sur l'organisation des collections pour une réelle mise en valeur.

Nous soutiendrons les projets autour du bestiaire Jean de La Fontaine et étudions un projet de formation en équitation qui pourrait permettre la structuration et le développement de cette filière sur un large territoire autour de notre ville.

Enfin, le soutien au classement des paysages de Champagne par l'UNESCO est non seulement une évidence mais aussi un atout pour notre ville.

REFECTION DE VOIRIES

Les programmes de **réfection de la voirie** ont déjà bien avancé en l'espace de six ans : de l'entrée de ville, place Paul Doumer, à la rue Carnot, la place Jean de La Fontaine ou la partie haute de la Grande Rue, etc.

Des voiries en très mauvais état, à l'image de la rue de Gerbrois et de la rue Roger Catillon, vont elles aussi faire l'objet d'un programme de rénovation. Tous ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les différents concessionnaires (ERDF, GRDF, SARCT ...) pour une mutualisation des moyens.

L'aménagement des espaces urbains constitue une source de confort et de sécurité pour nos habitants, ainsi qu'un surcroît d'attractivité pour le commerce local.

Nous poursuivons cette démarche de **fluidification de la circulation**, de sécurité pour les usagers de la voie publique et de renforcement de l'attractivité avec la remise en état de la place de l'Hôtel de Ville, de la rue piétonne, en lien avec les propriétaires d'immeubles ou encore de la rue du Château.

REHABILITATION DU CENTRE-VILLE

La municipalité poursuivra l'embellissement du centre-ville, cœur du **commerce de proximité**. Une opération de réhabilitation immobilière sera ainsi réalisée.

La ville travaille actuellement sur la mise en valeur du bâti et la lutte contre l'habitat indigne. Notre objectif est de procéder à une réhabilitation complète du cœur de ville. C'est un grand projet patrimonial, urbanistique

et touristique qui créera d'autant plus les conditions du développement futur de notre ville qu'il liera le tout dans une cohérence d'ensemble.

La fiscalité sera également utilisée pour inciter au commerce. En 2014, le conseil municipal a renouvelé l'**exonération de taxe d'aménagement** dont bénéficient les locaux à usage commercial. La même année, le conseil municipal a également introduit une **taxe sur les friches commerciales** (TFC) qui doit inciter les propriétaires à ne pas garder de locaux commerciaux vacants plus de deux ans.

Outre la réhabilitation de la voirie, la municipalité a également introduit en 2014 une obligation de **ravalement décennal** en centre-ville. Là encore, cette mesure a pour objet de rendre le centre-ville et le commerce de proximité plus attractifs.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour les bâtiments municipaux, comme nous l'avons fait pour les groupes scolaires, **l'isolation, la mise aux normes** et la reprise des équipements vétustes continueront d'être nos priorités. C'est une source d'optimisation des conditions de travail, d'accueil du public et un vecteur d'économies d'énergie important.

Le plan pluriannuel d'efficacité énergétique se poursuivra dans l'éclairage public. Nous mettrons en place **un plan d'éclairage public**, afin de rationaliser les dépenses en matière énergétique, tout en garantissant le confort des citoyens et leur sécurité.

La mise en service de la **chaufferie bois** amènera des économies d'énergie à de nombreux habitants mais aussi pour la ville sur des bâtiments publics.

MUTUALISATION DES MOYENS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lors de ce mandat, nous accélérerons la mutualisation des moyens avec la communauté de communes.

Tout pousse à aller en ce sens : La cohérence du territoire de la communauté de communes ; L'utilisation d'infrastructures et de services communs ; Les économies d'échelle pouvant être générées, nécessaires face aux contraintes budgétaires.

L'impact financier de cette mutualisation est conséquent car elle permettra, d'une part de réaliser des économies d'échelle et, d'autre part, de transférer des compétences qui n'ont de sens qu'à l'échelle du territoire de la CCRCT.

TRANSFERT DE COMPETENCES

Le transfert de compétence est le stade le plus abouti de mutualisation. Le 1^{er} janvier 2015, le service d'**aide à domicile** jusqu'ici réalisé par le CCAS sur le territoire communal sera transféré à la communauté de communes. Ce transfert permettra de rendre plus efficace le service d'aide à domicile.

La construction du nouveau **centre aquatique**, dont la CCRCT est maître d'œuvre, s'inscrit dans cette démarche. Bien que les modalités restent à définir, ce nouvel espace devrait conduire à un financement partagé entre la Ville et l'ensemble des collectivités du sud de l'Aisne. Pour rappel, la ville de Château-Thierry assurait jusqu'ici seule la prise en charge des coûts afférents au fonctionnement de la piscine. Ces économies devraient être perceptibles dès le budget pour 2016.

D'autres transferts de compétences seront étudiés au cours des prochaines années. Par exemple, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) du 26 mars 2014 donne un délai de trois ans pour organiser **le transfert du plan local d'urbanisme aux communautés de communes**.

MISE EN COMMUN DES MOYENS

L'équipe municipale appuiera la mise en commun de services avec la **communauté de communes** ainsi qu'avec **les communes qui le souhaiteraient**.

Un schéma de mutualisation doit être présenté, selon la loi, avant le 31 mars 2015.

Contrairement au transfert de compétences, où il est établi que la communauté de communes a compétence exclusive dans des domaines bien précis, la mutualisation des moyens part du constat que les communes et la CCRCT réalisent des **services analogues**.

Dans un souci d'efficacité et de rationalisation, il convient donc, lorsque cela est pertinent, de mettre en commun ces services. Cela a du sens pour les services dits fonctionnels : finances, ressources humaines, informatique, communication, juridique, marchés publics etc. Cette mutualisation de moyens prendra la forme de **conventions de services communs** et à des transferts d'agents vers l'EPCI.

Enfin des groupements de commandes seront recherchés avec la CCRCT, d'autres communes et d'autres EPCI pour permettre à nos marchés d'atteindre des tailles critiques permettant des économies d'échelle.

Des économies de fonctionnement sont ainsi attendues.

REFLEXION COMMUNAUTAIRE SUR LES SERVICES APPORTES A L'EXTERIEUR

Concernant les recettes, l'équipe municipale souhaite poursuivre dans la concertation une réflexion sur les services apportés aux personnes n'habitant pas à Château-Thierry.

En effet, certains services et infrastructures financés par la ville sont utilisés par des personnes n'acquittant pas leurs impôts à Château-Thierry. Une différenciation des tarifs a été engagée en 2013 à la Médiathèque. La réflexion doit s'élargir, par exemple, aux écoles ou au conservatoire. Dans le même temps, des Castels bénéficient aussi de services et infrastructures prises en charge par les communes voisines.

C'est pourquoi **cette réflexion ne pourra être menée que collectivement et dans la concertation avec l'ensemble des communes concernées, et elle devra être menée avant la fin de l'année 2015**.

DES EFFORTS PARTAGES

Les orientations budgétaires reflèteront ces engagements politiques tout en tenant compte des contraintes économiques qui s'imposent à nous. Bien que ces contraintes n'aient jamais été aussi fortes, la municipalité s'efforcera de générer des **marges de manœuvres** pour mettre en œuvre cette politique.

Ceci impliquera des **efforts à tous les niveaux** :

- La **rationalisation** des moyens sera poursuivie, tout comme la **lutte contre le gaspillage**. Il sera demandé à tous d'y veiller, aux élus, aux agents comme aux usagers.
- L'installation d'une grande partie des services au **pôle Jean-Pierre Lebegue** permettra d'optimiser l'organisation du travail et de **dégager des synergies**, sources d'économies.
- Les investissements seront poursuivis pour **diminuer la consommation de fluides** (électricité, gaz, eau...), grâce notamment au plan pluriannuel d'efficacité énergétique sur les bâtiments et l'éclairage public.
- L'aide financière des partenaires sera continuellement sollicitée par la **recherche de subventions**.

Des économies substantielles ayant été réalisées lors du dernier mandat, la démarche de rationalisation des moyens devient plus complexe et nécessite plus de minutie.

Par conséquent, le **pilotage financier** sera encore amélioré :

- La ville dispose désormais d'un véritable **contrôle de gestion** qui a pour but d'identifier de nouvelles pistes d'économies et d'améliorer l'organisation du travail des agents.
- La **gestion des ressources humaines** recevra une attention particulière malgré les hausses exogènes imposées.
- La mutualisation des services fonctionnels sera engagée.
- Le renforcement de la **comptabilité analytique** et de la **gestion du patrimoine communal** donnera une meilleure visibilité aux directeurs et chefs de services ainsi qu'aux élus.
- La stratégie d'investissements sera formalisée par la réalisation d'un **programme pluriannuel d'investissement** au cours de l'année 2015. Sa conception a été recommandée par la Chambre régionale des comptes lors de son dernier audit présenté en conseil municipal le 1er septembre 2014.

Toutes ces démarches conduiront à compenser la baisse des dotations, à maintenir nos ratios financiers et à maintenir un niveau d'investissement élevé, sans augmentation des taux d'impôts mais par la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement.

PRODUITS DE LA FISCALITE DIRECTE

L'engagement à ne pas augmenter les taux de fiscalité sera maintenu en 2015.

Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à une **augmentation mécanique des bases fiscales**. Les bases augmentent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'État en fonction de l'inflation ainsi que de l'augmentation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

En 2015, les bases d'imposition augmenteront de façon très modérée :

- En raison de la faible inflation, l'État a inscrit au projet de loi de finances pour 2015 une **revalorisation de 0,9 %**. C'est la deuxième année consécutive que ce taux est inférieur au seuil symbolique de 1 %.
- Toutefois, l'augmentation des bases physiques devrait permettre de soutenir une augmentation d'**environ 2 % des bases d'imposition**, les nouveaux programmes de construction y contribuant.

Pour les années à venir, les produits de la fiscalité directe devraient continuer à augmenter faiblement en raison du choix assumé de la municipalité de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

De plus, la hausse reposera certainement peu sur l'inflation, qui devrait rester faible en l'absence de reprise économique et du maintien d'une politique monétaire accommodante. Seuls les nouveaux programmes de construction encouragés par la municipalité devraient permettre de maintenir des produits de fiscalité directe dynamiques. Cet objectif n'est, on le sait, atteignable que par une politique ambitieuse pour accroître l'attractivité de notre ville.

PRODUITS DE LA FISCALITE INDIRECTE

L'ensemble de ces produits pourrait baisser d'environ 2 % en 2015.

En effet, **l'attribution de compensation versée par la CCRCT** devrait diminuer légèrement suite au transfert du service d'aide à domicile.

Les droits de mutation semblent fléchir alors que la taxe locale sur la publicité extérieure ainsi que la taxe sur l'électricité devraient rester stables.

Pour les années à venir, les produits de la fiscalité indirecte sont attendus en baisse en raison du transfert de compétences à la CCRCT auquel la municipalité prend toute sa part.

CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT

Les concours financiers de l'État seront très fortement en baisse en 2015. Cette baisse se poursuivra au moins jusqu'en 2017.

Pour la ville de Château-Thierry, on estime qu'en 2015, cela représentera une perte de 365 000 euros au titre de la Dotation forfaitaire, soit une baisse de 14 % par rapport à 2014.

Toutefois, dans un esprit de justice, l'État a prévu une hausse de la péréquation verticale. La ville de Château-Thierry étant éligible à ces mesures, elle verrait sa Dotation de solidarité urbaine et sa Dotation de solidarité rurale progresser de 43 000 euros, soit 5 % par rapport à 2014.

On constate néanmoins que la hausse résultant des mécanismes de péréquation est bien loin de compenser les baisses. Ainsi, les concours financiers de l'Etat à notre ville sont attendus en baisse de plus de 340 000 euros en 2015 par rapport à 2014, soit une baisse de - 7,45 %.

Les perspectives pour les années suivantes verront ce phénomène encore s'amplifier de manière plus que significative. Ainsi, entre 2013 et 2017, la baisse atteindra environ 1,2 million d'euros, soit plus de 27 % en seulement quatre ans.

Évolution des concours financiers de l'État

	2011	2012	2013	2014	2015*	2016*	2017*
Dotation forfaitaire	2 918 191 €	2 853 935 €	2 774 694 €	2 588 538 €	2 223 538 €	1 858 538 €	1 493 538 €
Dotation de solidarité rurale	157 084 €	172 102 €	176 051 €	187 489 €	193 114 €	198 907 €	204 874 €
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	512 293 €	563 694 €	687 410 €	750 640 €	788 172 €	827 581 €	868 960 €
Dotation nationale de péréquation	0 €	77 195 €	69 476 €	62 528 €	62 528 €	62 528 €	62 528 €
Participations	452 673 €	432 181 €	505 652 €	520 637 €	520 637 €	520 637 €	520 637 €
Compensations fiscales	632 868 €	658 890 €	604 488 €	476 349 €	456 230 €	437 116 €	418 958 €
TOTAL	4 673 109 €	4 757 997 €	4 817 771 €	4 586 181 €	4 244 219 €	3 905 307 €	3 569 495 €

* A partir de 2015, les montants sont estimés

AUTRES RECETTES

Les autres recettes issues des produits des services et des atténuations de charges de personnel restent stables. Ces mesures traduisent les volontés de la municipalité :

- Ne pas peser sur le pouvoir d'achat des familles. En effet, les tarifs municipaux n'augmentant pas, les produits issus des services municipaux payant ne connaîtront pas de hausse. Le manque à gagner sera compensé par des économies de fonctionnement.
- Maintenir la politique d'aide à l'insertion par le soutien de l'emploi aidé. En effet, les emplois aidés donnent lieu à des recettes de fonctionnement.

CHARGES DE PERSONNEL

La gestion des ressources humaines s'exercera dans un cadre budgétaire très rigoureux. Ainsi, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activités nécessitant des compétences très spécifiques.

Toutefois, au delà du Glissement Technicité Vieillesse (GVT), les charges de personnel seront particulièrement affectés par :

- La revalorisation réglementaire des agents de la catégorie C
- La hausse des cotisations retraite
- L'impact sur une année des nouvelles activités périscolaires, atténué par la réorganisation envisagée à la rentrée de septembre 2015

Ces trois contraintes, indépendantes de la municipalité et dont une partie (les rythmes scolaires) sont compensés par des recettes, conduiront à une hausse des charges de personnel, en dépit des mesures d'économies conduites par la municipalité.

Ainsi, la hausse en 2015 devrait être légèrement supérieure à 2 %.

Pour les années à venir, l'objectif est de faire tendre l'évolution des dépenses de personnel vers le seul GVT (hors mesure nationale), tant que la situation économique et budgétaire de la France ne s'améliorera pas. Cela sera permis grâce à :

- La gestion dynamique des ressources humaines
- La mutualisation engagée avec la CCRCT et d'autres structures
- La mise en œuvre d'un contrôle de gestion et le renforcement de la comptabilité analytique
- L'optimisation du travail autour du pôle Jean-Pierre Lebegue

CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général regroupent les achats courants, les services extérieurs et les impôts et taxes.

La mise en œuvre des **nouvelles activités périscolaires**, sur une année pleine, génèreront des dépenses supplémentaires significatives. Toutefois, l'équipe municipale s'est fixée comme objectif de compenser cette hausse en 2015 et de contenir ces charges les années à venir.

Cela sera rendu possible grâce à diverses mesures :

- La mise en œuvre d'un **contrôle de gestion** et le renforcement de la **comptabilité analytique**.
- La poursuite de l'**optimisation énergétique des bâtiments** et de l'**éclairage public**.
- La création d'un **pôle achat** généralisant la mise en concurrence pour l'ensemble de la commande municipale et l'augmentation des groupements de commande.
- La participation de tous, usagers et agents, à la **lutte contre le gaspillage**.

FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), instauré en 2012, est défavorable à la CCRCT puisqu'elle contribue au fonds sans en bénéficier.

La contribution de la CCRCT au FPIC poursuit son évolution dans la même proportion que l'augmentation nationale. Elle devrait donc augmenter de + 36,8 % en 2015 par rapport à 2014.

La part à charge de la ville dépend de la répartition actée par la Communauté de communes, selon une répartition de droit commun ou selon une répartition alternative votée en conseil communautaire.

Comme les années précédentes, le montant de cette participation sera diminué de 50 % pour la ville de Château-Thierry, qui est bénéficiaire de la DSU cible.

L'augmentation en 2015 devrait s'établir à environ 20 000 euros.

	2013	2014	2015	2016
FPIC Part Ville	30 017 €	52 416 €	71 705 €	66 516 €

AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les contributions obligatoires (syndicats de coopération intercommunale, FDS), les subventions au CCAS et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, l'équilibre du budget restauration.

Dans un contexte d'effort demandé à tous, une diminution raisonnable des subventions aux associations devra être envisagée. Cette baisse ne sera pas uniforme et sera adaptée aux besoins réels de chaque association. Il sera demandé à nos partenaires, animateurs de la vie associative locale, de faire preuve d'innovations pour maintenir la qualité et le niveau de leurs actions, au profit du rayonnement de la ville et de ses habitants.

Conformément à la **charte des associations** adoptées lors du conseil municipal du 24 novembre, il sera demandé à chacun de prendre un **plus grand soin du matériel, des équipements et des locaux mis à disposition** par la ville.

En raison du transfert du **service d'aide à domicile**, la subvention au CCAS se verra réduite à hauteur du surcoût de ce service, supporté jusqu'alors par la ville, sans amputer la politique sociale menée au profit des plus fragiles.

CHARGES FINANCIERES

Comme depuis 2008, il est prévu que les charges financières continuent de baisser en 2015. Cela résulte à la fois de la politique de désendettement poursuivie en 2014 et de la baisse des taux d'intérêt.

Dans l'hypothèse d'une stabilité des taux d'intérêt, les charges financières devraient continuer de baisser les années suivantes sous l'effet d'une poursuite du désendettement.

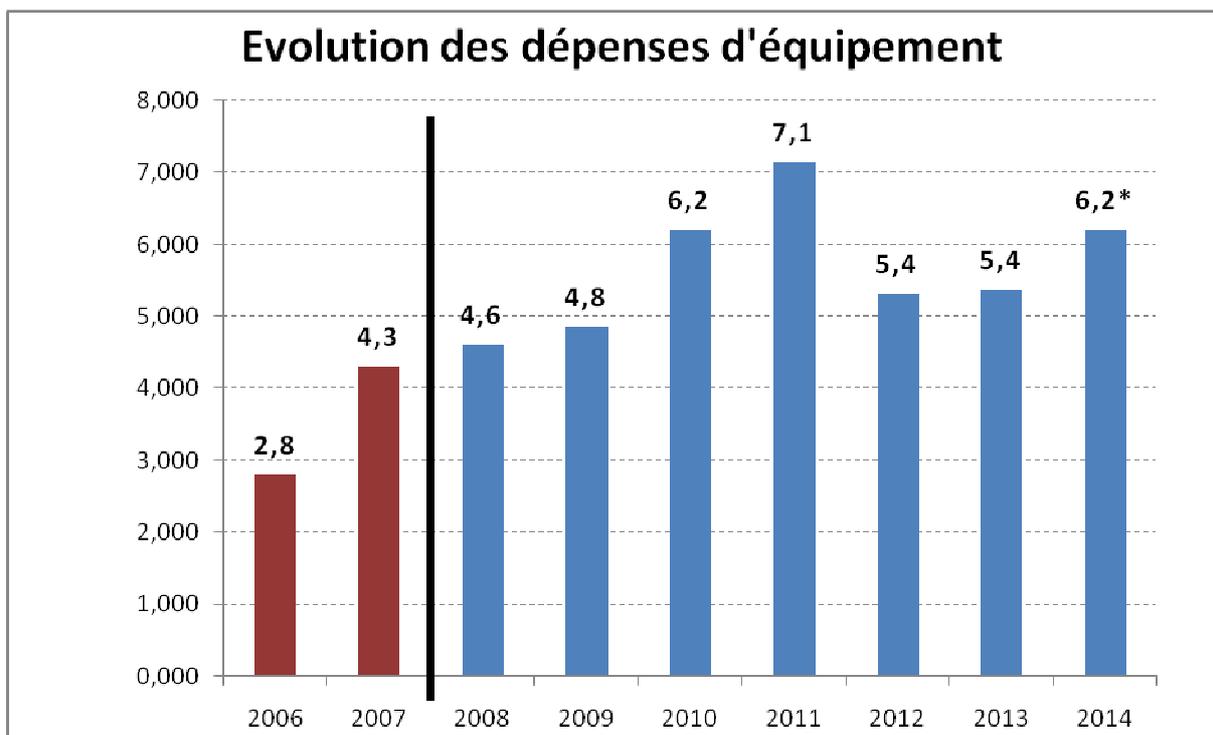
	2012	2013	2014	2015
Intérêts payés sur la période	418 969 €	368 983 €	328 048 €	305 246 €* <i>* estimation</i>

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT CONTRAINTE MAIS SOUTENUE

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Depuis 2008, la municipalité a réalisé un programme d'investissement très conséquent. Les dépenses d'équipement ont été supérieures à 39 millions d'euros.

En 2014, les dépenses d'équipement se sont élevées à environ 6 millions d'euros en raison de la concrétisation de plusieurs projets, tels que la MAFA, le rond-point de la zone de l'Europe ou encore les nombreux programmes de réhabilitation d'espace public et de voiries, qui ont bénéficiés de subventions importantes.



* montant estimé

La volonté de l'équipe municipale de poursuivre la mise en place de projets structurants se traduira en 2015 par un niveau d'investissement élevé. Toutefois, au vu des contraintes budgétaires, les dépenses d'équipement en 2015 comme les années suivantes devraient se situer en dessous des niveaux observés ces dernières années.

Pour les années à venir, les dépenses d'équipement s'inscriront dans le cadre d'une programmation annuelle. Un **programme pluriannuel d'investissements** sera ainsi présenté au cours de l'année 2015 (en moyenne 4 millions/an) et permettra d'accroître la visibilité afin d'optimiser la répartition des financements dans le temps.

Ces investissements permettront la **rénovation de voiries**. Dès 2015, seront concernées la rue Roger Catillon, la rue de Gerbrois et la rue du Château. Ces opérations se feront **en lien avec les syndicats d'eau et d'énergie**, permettant de concilier la rénovation des réseaux avec les travaux de voirie.

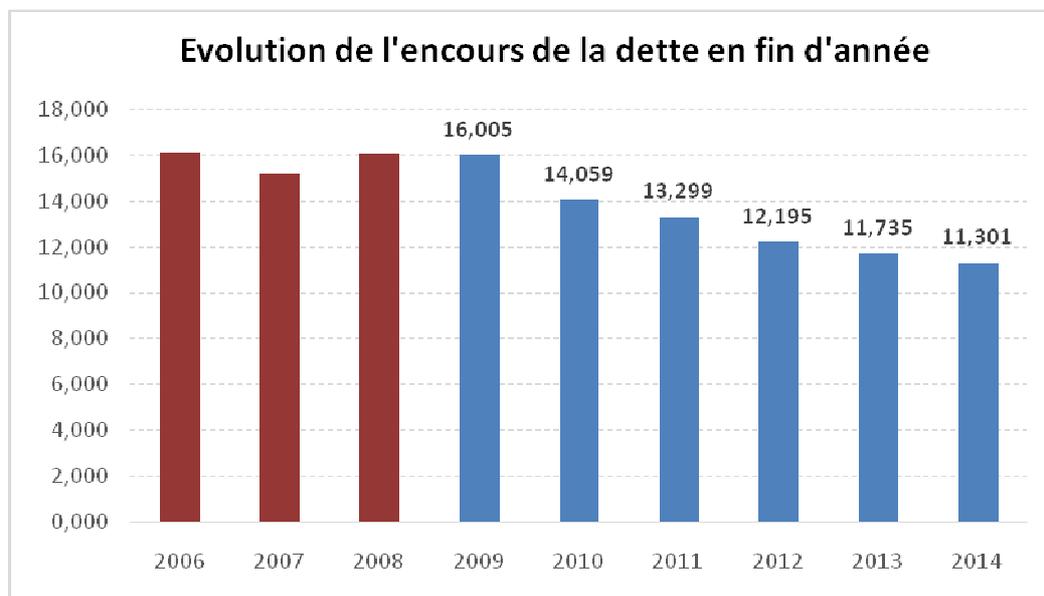
Ces investissements permettront également de **poursuivre la rénovation des bâtiments publics** en facilitant l'accueil du public et en **améliorant leurs consommations énergétiques**. Ils financeront la **mise en valeur du patrimoine** et auront pour but de **redynamiser le centre-ville** et **soutenir le commerce**.

L'investissement sera financé principalement par les **ressources propres** de la ville, des **subventions** ainsi que des **cessions**. **Le recours à l'emprunt restera modéré.**

ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette a fortement diminué depuis 2008. De plus de 15 millions d'euros en 2008, il devrait être de 11 301 514 euros début 2015, en baisse de plus de 400 000 euros par rapport à 2014.

En 2015, notre objectif est de stabiliser la dette.



L'encours de la dette fin 2014 correspond à 38 % d'emprunts à taux variable et à 62 % d'emprunts à taux fixe.

En dépit d'un emprunt de 1,1 million d'euros réalisé en fin d'année, la dette par habitant a continué de baisser en 2014. Elle reste bien inférieure à la moyenne des villes de taille analogue.

